



Comme St Thomas ...

■ Je suis directrice d'une mairie de quartier comme ma collègue Isabelle LAMPS et suis au contact de la population et évidemment de ses préoccupations en matière de proximité.

■ Je suis arrivée sur ce poste car je voulais me rendre «utile».

■ J'ai souvent eu le sentiment, parfois même la réalité de vivre mon inutilité au quotidien et au long terme; travaillant auparavant dans des grandes directions centrales (enseignement, culture), j'ai eu besoin de me retrouver à la tête d'une équipe travaillant sur le terrain afin de répondre efficacement aux demandes de l'usager/citoyen et de rendre les choses «palpables».

■ Dans le fond, je suis un peu comme St Thomas qui doit voir pour croire.

■ Je constate cependant depuis que j'occupe cette mission une déformation ou une évolution de la demande dont je me demande s'il faut d'ailleurs que ce soit toujours la collectivité, le maire, enfin le service public qui doit à tout prix le résoudre.

■ Un quartier me pose problème : c'est l'histoire du «vivre ensemble» qui est ici le noeud du problème ou comment faire accepter par des riverains /habitants /électeurs de la commune les nuisances causées par une entreprise, maillon économique pour la collectivité et

dont le dirigeant se pense «au-dessus de la loi»!

■ Comment faire évoluer une situation de conflits visant une personne en un projet collectif de vie de quartier et comment faire adhérer les habitants à ce schéma - qui du reste n'est peut être pas le bon ? L'avenir le dira...

■ Une précision : je me pose énormément de questions sur le maintien de la paix sociale et à quel prix. Je viens chercher des amorces de réponse au sein de cette formation.

Conflits d'usages ...



Secteur de la rue Aristide Briand

Discussions négociations ? avec les riverains



L'exercice de l'arbre à palabres

Par rapport au récit de cette expérience actuellement vécue, je peux situer plusieurs étapes de construction de l'arbre à palabres :

- **Appropriation** : comment les habitants peuvent s'approprier la vie de leur rue
- **Maintien de la paix sociale**: dépasser le clivage de ceux qui vivent et ceux qui «utilisent et passent»
- **Implication des citoyens** : de la responsabilité aussi bien des habitants (à partir du moment où ils ont exposé le problème au maire et que celui-ci a pour tâche de le régler !) à la réflexion pour eux et avec eux.
- **Projet collectif commun** : travailler à dépasser les nuisances de bruit, de circulation, de «sans-gêne», de «hors-la-loi» en respect mutuel de la vie collective.

Une mairie de quartier c'est quoi?

Cela correspond historiquement à l'hôtel de ville de l'ancienne commune «Rosendaël» qui a fait l'objet d'une fusion avec Dunkerque, la commune voisine, vers les années 70.

La fusion résulte d'une négociation menée entre les deux conseils municipaux. A la différence de Petite Synthe, la population Rosendaëlienne a facilement accepté cette fusion.

D'une mairie annexe (les seuls services rendus étant des services d'état civil), elle est devenue une mairie de quartier, par la volonté du maire de rapprocher au plus près de l'habitant des services de proximité: ceux de l'aide sociale représentés par le centre communal d'action sociale, les îlotiers de la police municipale, les services techniques dans ses compétences de voirie, d'environnement et de cadre de vie au quotidien.

le contact avec la population :

En fait, la proximité directe échappe à la fonction de direction en tant que telle, d'une mairie de quartier. Elle se fait au travers de relais sur le quartier que doivent être les îlotiers (police municipale), les agents de propreté (les balayeurs), l'appariteur qui sont des courroies de transmission des problèmes que rencontre la population. Le contact direct avec les habitants se fait bien entendu lorsque l'utilisateur se présente en mairie sans rendez-vous d'où une certaine disponibilité et par l'organisation

de réunions publiques. Entre ces deux formes de proximité (exposition individuelle/ exposition collective), il est nécessaire d'en inventer d'autres.

L'équipe de quartier c'est quoi?

Entre la directrice de la mairie, l'ingénieur des services techniques, la responsable du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), la responsable de la police municipale, sont échangées des relations fonctionnelles.

Les services techniques, de la police, du CCAS, même s'ils sont décentralisés sur le territoire, restent hiérarchiquement rattachés à leurs services de tutelle respectifs : ce qui n'est pas toujours simple à gérer en terme de cohérence.

En plus des relations fonctionnelles, des relations hiérarchiques existent entre la directrice de la mairie de quartier et la responsable des services chargés de l'accueil, des prestations d'état civil et également chargé de mission vie associative et animation.

Quels sont les acteurs impliqués dans la pratique du récit?

L'élu de quartier est tenu informé de l'avancée des travaux et valide le suivi. Il n'a pas pour vocation d'assister régulièrement aux réunions. L'élu de quartier a une délégation de territoire «spéciale» sur le quartier. Ils sont appelés «adjoints spéciaux». **Les alliés objectifs** sont les services techniques.

Les relais/Habitants sont délégués communaux (cfr la démocratie à Dunkerque).

Les acteurs revendicatifs sont les habitants ayant exposés leurs revendications premières mais aussi les autres souhaitant simplement faire partie d'un groupe pour exposer leur point de vue.

Enfin le cercle est élargi volontairement aux autres **entreprises du secteur ou activités commerciales du secteur** pouvant eux prouver que certaines entreprises sont de bonne foi et souhaitent désactiver le conflit.

Sont appelés à rentrer dans le groupe **des services communautaires gérés par la communauté urbaine de Dunkerque** regroupant 18 communes (circulation/voirie...) sachant qu'ils ne sont pas en mesure aujourd'hui de toujours répondre aux sollicitations de l'ensemble du quartier.

Des services centraux de la ville sont également appelés à faire partie du groupe de travail.

Analyse du problème posé et rappel du contexte de démocratie locale à Dunkerque

Le quartier de Rosendaël (18.000 habitants) fait participer des habitants relais que l'on appelle «délégués communaux» siégeant au Conseil Communal. Le mode de désignation est la représentation des groupes politiques qui composent le conseil municipal + des personnalités désignées par la Maire)

Au sein de celui-ci sont principalement étudiés les projets et les questions du quartier, plus exceptionnellement les questions relatives à la ville (80.000 habitants) ou/et l'agglomération (210.000 habitants).



Ce Conseil Communal se nourrit des travaux de ces commissions au nombre de quatre : commission cadre de vie, environnement, circulation, animation/culture éducation/sport, fonds d'initiatives de quartiers, examinant les dossiers pouvant se faire financer en partie par le quartier selon des critères bien précis.

C'est un délégué communal qui préside le conseil communal. Une grande articulation doit se jouer entre cette instance et d'autres faisant participer les habitants. Il me plaît de dire que les groupes tels que les

ateliers de travail urbain sont des instances de discussion, le conseil communal est une instance de propositions, le conseil municipal, une instance de décision.

Questions:

- Quelle est la véritable portée des nuisances et les incidences sur un, quelques riverains, toute une rue ou un secteur?
- A partir de quand le(s) problème(s) posé(s) suffisent-ils à déclencher une procédure d'écoute des habitants puis de participation au sein d'un groupe de travail à une démarche constructive?
- Autrement dit, la pétition est elle toujours représentative du problème posé ?
- A partir de quoi et quelle légitimité a le quartier pour solliciter des collectivités autres que la ville?
- Comment peut-elle agir sur le domaine économique sachant qu'elle n'a ni les compétences, ni le poids ?



Isabelle LEHOUCK

Directrice de la Mairie de quartier de Rosendaël

Place des Martyrs de la Résistance

59 240 Dunkerque

tel: 03 28 26 27 01

fax: 03 28 26 25 21

mail: ilehouck@ville-dunkerque.fr

Formation à l'animation d'espaces publics urbains

Habitat et Développement

UCL - Unité d'Urbanisme et Développement Territorial
Place du Levant, 1 - B-1348 Louvain-la-Neuve
Site web : www.urba.ucl.ac.be/hd

«arpenteurs»

Place des Ecrins, 9 - F-38600 Fontaine
Site web : www.arpenteurs.fr

Institut Social Lille Vauban

Campus St Raphaël, Bat C
83, Boulevard Vauban, F-59044 Lille Cedex
Site web : www.islv.com.fr

Maîtrise d'ouvrage déléguée

IREV - Institut Régional de la Ville
23, Rue Roger Salengro -BP 318 -59 336 Tourcoing Cedex
Site web : www.irev.fr

Editeur responsable

Habitat et Développement - UCL
ISSN : 1378-3513